

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 24 janvier 2014 à 19h00

=====

Président : Bernard CHAPUY

Présents : Mmes et Mrs LOISY S., JACQUET P., JOLY A., GAUCHERAND V., FAYE C., DEROGNAT J.P., PORRIN M.,

Secrétaire de séance : Mme FAYE C.

Date de convocation : vendredi 17 janvier 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 24 janvier 2014 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants:

Compte administratif 2013 :

Après présentation par Mr CHAPUY, le conseil :

- approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 82 022.57 €

Investissement : déficit : - 59 170.98 €

- vote à l'unanimité, sous la présidence de Sylvie LOISY et hors présence du Maire, le compte administratif 2013 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 82 022.57 €

Investissement : déficit : - 59 170.98 €

Reste à Réaliser 2013 dépenses : 62 290.00 €

Reste à Réaliser 2013 recettes : 49 500.00 €

Affectation des résultats de l'exercice 2013 :

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal, par M. le Maire, le Conseil décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 comme suit :

A la section Investissement Recettes 2014 : 71 960.98 €

A la section Fonctionnement Recettes 2014 : 10 061.59 €

d'affecter le déficit d'investissement 2013 comme suit :

A la section Investissement Dépenses 2014 : 59 170.98 €

Devis peinture rénovation intérieure Eglise : choix de l'entreprise :

Après présentation de 3 devis pour la réfection des peintures de l'église :

SARL GBS CHICHOUX (15 676.50 € HT), BOUVARD (15 973.50 € HT) et CURT (18 030 € HT), Monsieur le Maire propose au conseil de retenir celui de l'entreprise CHICHOUX.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Bureau et garage ancien local CPI : remboursement caution et tarifs location :

➤ **Remboursement caution :**

Suite à la demande de résiliation de convention de Mr AUCHECORNE, l'état des lieux de sortie étant correct, le conseil municipal décide à l'unanimité, de lui restituer sa caution.

➤ **Tarifs de location :**

Compte-tenu des travaux effectués (4867 € investis) pour l'aménagement de l'ancien local CPI, le Maire propose au Conseil d'en augmenter le tarif de location, à savoir ; 300€ pour toute personne extérieure à la commune et 200 € pour un résidant de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Protection sociale complémentaire des salariés :

Monsieur le Maire soumet au conseil la possibilité de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance des agents de la commune. Il propose de verser une participation mensuelle de 20 € (équivalent temps plein) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde, à l'unanimité, cette participation.

Programme voirie 2014 :

D'après le droit de tirage attribué et le chiffrage des travaux réalisés par la communauté de commune de la Vallière, le conseil municipal décide à l'unanimité, de prévoir les travaux suivants :

- chemin de la Chapelle : réfection de la voirie
- route du Viaduc : reprise de l'accotement.

Autorisation au maire à ester en justice suite à recours au Tribunal Administratif :

Suite à recours au Tribunal Administratif par Mr & Mme SCHILDKNECHT contre le certificat d'urbanisme délivré au nom de la commune le 1^{er} octobre 2013, le conseil vote à l'unanimité l'autorisation du Maire à ester en justice. Monsieur le Maire informe le conseil que le service de protection juridique de Groupama accepte la prise en charge de ce dossier et propose que la commune soit représentée par Maître REFFAY, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Convention SPA de l'Ain :

Confronté au problème récurrent de divagation de chiens errants sur la voie publique, le conseil décide à la majorité (3 abstentions, 1 contre) de souscrire une convention auprès de la SPA de l'Ain.

Révision carte communale:

Le Maire donne copie à chaque conseiller du projet actualisé de la carte communale.

➤ ***Lecture du rapport du commissaire-enquêteur et réponses aux questions des administrés***

➤ ***Levée des réserves émises par le commissaire-enquêteur***

Le commissaire-enquêteur émet un avis favorable avec 3 réserves.

1- Présentation de plan mis à jour : une demande a été faite auprès des organismes concernés, le conseil accepte à l'unanimité de lever cette 1^{ère} réserve.

2- « Re classer » les terrains de Mrs PINAULT, FOREY et SCHILDKNECHT en zone constructible : le conseil décide à la majorité de maintenir le projet tel que proposé au départ, soit en zone non constructible par vote à bulletin secret (6 pour, 1 contre, 1 blanc) .

3- Déclasser en zone non constructible les 4 parcelles incriminées par la DDT : sur proposition du Maire, le conseil accepte à la majorité de suivre l'avis de la DDT (6 pour, 2 abstentions).

➤ ***Approbation du périmètre de la carte communale***

Le Conseil Municipal décide d'approuver à la majorité le projet de révision de la carte communale tel que modifié ce jour et décide d'accepter le transfert de compétences en matière d'urbanisme à la DDT et donne pouvoir au Maire pour la signature de la convention s'y afférent.

Délégations du Maire:

- Acceptation du devis de l'entreprise SOCATRA concernant l'extension du réseau télécom quartier « en Laye » pour réalisation des travaux lors de l'extension eau et ERDF.

- Contrairement à l'article VI-6 du règlement du cimetière, Monsieur le Maire a accordé la pose d'un caveau 2 places dans l'ancien cimetière compte-tenu de l'emplacement de la concession.

Permanence bureau de vote aux élections municipales :

Tableaux des permanences des 23 et 30 mars établis d'un commun accord entre les conseillers.

Courrier d'un couple d'administrés :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mr & Mme SIMON demandant l'intervention de la commune dans le litige les opposant à leurs voisins concernant la construction d'un mur de séparation.

Le conseil décide de ne pas s'engager, ce litige relevant du droit privé.

Compte-rendus des commissions:

- Conseil communautaire de la Vallière : assainissement : augmentation de la part fixe

- Syndicat des eaux : augmentation du coût de l'eau

Une réunion de la commission « suivi carrière » est fixée le vendredi 7 mars 2014 à 14h00.

Questions diverses:

- Le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire d'acheter une plaque sur le monument de Mr PORRIN Léon en tant qu'ancien Maire de la commune.
- Coupe d'affouage : Compte tenu de la difficulté d'accessibilité de certaines coupes attribuées cette année, une demande de prolongation de délai est formulée et acceptée par le conseil.
- dégradation de l'agorespace : Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes de la Vallière prévoit cette année un appel d'offres pour 2 installations similaires sur 2 communes, et le devis de réparation sera joint à l'entreprise retenue.

- Utilisation du four communal : dans le cadre de leur vente annuelle de galettes, l'association du Rugby de Simandre-sur-suran sollicite l'utilisation du four communal, accord donné avec participation d'administrés de la commune.
- Déneigement : le conseil décide de ne pas retenir la proposition faite par l'entreprise BONNET et de maintenir la prestation de l'entreprise LEOBAL.

La prochaine réunion du CCAS est fixée au mardi 11 février 2014 à 19h00